

**L'an deux mille vingt-deux,**

**Le jeudi 17 novembre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10/11/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Déborah DUBUIS, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022-056 Travaux Rocher Branlant**

Julien Bonnet explique qu'une rencontre a eu lieu avec Anthony BARON, il y a une dizaine de jours. Mr Anthony BARON a fait une belle présentation de son projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire présenter les différents devis :

- **VALIDE** les devis d'électricité de la SARL LAHAYE de 11 997,60€ TTC et de 691,20€
- **VALIDE** le devis de vidéoprotection de la SARL ADEC de 4 014,49€ TTC
- **VALIDE** le devis de menuiseries de la SARL SARENO de 7 608,96€ TTC
- **VALIDE** le devis des sanitaires de la SARL KIT VULCAIN INDUSTRIE de 8 146,46€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 21 novembre 2022  
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

